

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

*Grand
Conseil.*

LES affaires concernant le Grand Conseil établi par le Roi, & qu'on pensoit terminées, continuent cependant d'être encore agitées. Mr. de la Briſſe Avocat-Général & Mr. d'Augran Procureur-Général de cette Jurisdiction, s'étant rendus le 10. Août à Compiègne où la Cour étoit encore pour lors, demandèrent au Roi quand il lui plairoit recevoir des Remontrances dressées sur les entreprises des Parlemens. Sa Maj. leur a répondu qu'elle les recevrait le 14 : ces Remontrances imprimées furent ainsi présentées, & le Roi dit en ce moment qu'il les feroit examiner dans son Conseil pour y répondre. Ces Remontrances sont volumineuses ; il y avoit long-tems qu'on travailloit à leur rédaction : elles sont très-fortes contre les divers Arrêtés de plusieurs Parlemens & particulièrement contre celui de *Paris*, les Princes & Pairs y séant : elles vont jusqu'à supplier le Roi de le casser ou de le supprimer. Bien des gens croient néanmoins que tout se conciliera par la réunion de ce Tribunal souverain à la Cour de Parlement. Ce qui en est, c'est que le Public a pris en affection le Grand Conseil, parce qu'il n'y est point question d'épices. Ainsi l'on verra dans la suite ce qui se présentera de ce contraste,

Mais